

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2023**

LUNDI 27 FÉVRIER 2023 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 23-13247 à sa séance ordinaire du 23 janvier 2023, du projet de règlement numéro **879-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 160^e Rue à la 174^e Rue en haut de la 22^e Avenue**, tiendra une assemblée publique de consultation le **27 février 2023** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet d'autoriser :

- **Des multifamiliales 4 à 6 logements et des maisons en rangée du côté ouest de la 23^e Avenue ;**
- **Des maisons unifamiliales isolées en marge zéro dans l'îlot compris entre la 165^e Rue et la 166^e Rue et dans l'îlot compris entre la 173^e Rue et la 174^e Rue ;**
- **Des multifamiliales de 4 à 12 logements le long de la 26^e Avenue ;**
- **Des unifamiliales et des jumelés dans le reste du développement, soit dans la 160^e Rue, sur le côté est de la 23^e Avenue et sur les 24^e Avenue et 25^e Avenue projetées.**

Actuellement, seules les résidences unifamiliales isolées sont autorisées.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

**Donné à Saint-Georges,
ce 8^e jour de février 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**